



**PRÉFET
DE L'EU**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
de l'Eure**

Service Eau Biodiversité Forêt / Pôle Territorial de l'Eau

Autorisation environnementale :

Création d'aménagements de gestion des eaux pluviales

du hameau de Mussegros, sur la commune d'Écouis

Maître d'ouvrage : Seine Normandie Agglomération

Article L.181-9 du code de l'environnement : phase décisionnelle

MOTIFS DE LA DECISION

Arrêté préfectoral n°DDTM/SEBF/2022-071

portant autorisation environnementale pour la création d'aménagements de gestion des eaux de ruissellement au hameau de Mussegros sur la commune d'ÉCOUIS

Un avis favorable est donné par le service instructeur au projet de la communauté d'agglomération Seine Normandie agglomération pour les motifs suivants :

- Seine Normandie Agglomération exerce la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), notamment sur le volet ruissellement ;
- Le hameau de Mussegros sur la commune d'Écouis a subi des épisodes de ruissellements intenses en provenance des terres agricoles, générant l'inondation de plusieurs maisons. Le projet présenté par Seine Normandie Agglomération permettra d'atténuer les phénomènes d'inondation en réalisant des aménagements de régulation des ruissellements du bassin versant amont ;
- Le projet est compatible avec les dispositions du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands. Le projet contribuera à l'atteinte du bon état écologique et chimique de la nappe de la craie, grâce aux aménagements qui permettront de limiter le transfert de matières en suspension ;
- Pas d'observations formulées par le public à l'issue de la consultation par voie électronique ;
- Réponse écrite du pétitionnaire au contradictoire le 18 mars 2022 : « aucune observation formulée » sur le projet d'arrêté.